

Prêt d'honneur Création - reprise

INITIATIVE TOURAINE VAL DE LOIRE

Présentation du dispositif

Initiative Touraine accorde des Prêts d'Honneur, sans intérêts et sans garantie, remboursables sur 4 ans maximum. Le prêt d'honneur est un prêt personnel destiné à renforcer les fonds propres du créateur-repreneur d'entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt d'honneur s'adresse aux créateurs et repreneurs d'entreprise de moins de 50 salariés. Ces entreprises doivent être installées depuis moins de 3 ans, à l'exception des exploitations agricoles.

Les entreprises doivent également se situer dans une zone éligible :

- le département d'Indre et Loire, à l'exception du bassin d'emploi du Chinonais,
- sur Tours et la 1^{ère} couronne de cette agglomération, est étudiée en priorité toute activité en dehors des secteurs ultra-concurrentiels,
- sur les autres zones géographiques en Touraine : seulement l'artisanat, commerce (particulièrement en cas de carence de l'offre) et petite industrie.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

L'ensemble des investissements, dont les besoins en fonds de roulement, est éligible au prêt d'honneur.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Prêt d'Honneur est un prêt personnel sans garantie plafonné à 30% des besoins de financement. Le montant va de 3 000 à 15 000 euros par projet.

Pour quelle durée ?

Le remboursement du prêt se fait de façon trimestrielle. La durée sera déterminée par le comité d'agrément, sans toutefois dépasser 4 ans.

Un différé de remboursement de 6 mois est possible.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur se font auprès d'Initiative Touraine Val de Loire.

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Dirigeant
 - › Repreneur

Organisme

INITIATIVE TOURAINE VAL DE LOIRE

- 2, rue Bernard Palissy
37500 CHINON
Téléphone : 02 47 97 73 61
E-mail : contact@initiative-tvl.fr